



**ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS**

8 RUE FLANDRES DUNKERQUE 1940 APPT. 2503 28300 MAINVILLIERS Tel : 06 12 90 31 05 Courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com Site web : www.lesjoyeuxmirauds.fr Page Facebook : https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/		
--	--	--

Mainvilliers, le 16 octobre 2023

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

L'Association les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer son traditionnel mini-séjour autour du réveillon de la Saint-Sylvestre qui se déroulera du 29 décembre 2023 au 1^{er} janvier 2024. Vous passerez le cap de cette nouvelle année à ROUEN situé dans le département de la Seine-Maritime.

Rouen est une ville française, en Normandie, traversée par la Seine. Elle est le chef-lieu de la région Haute-Normandie. Elle est un grand port maritime accessible aux navires de haute mer. Rouen en 843 devient la capitale du duché de Normandie et au XII^e siècle, un centre de commerce important. En 1200, la cathédrale de Rouen est reconstruite à la suite d'un incendie. Suite à cet événement, le roi de France Philippe Auguste fait construire le château de Rouen dont la Tour Jeanne d'Arc. Le 19 janvier 1419, durant la guerre de Cent Ans, le roi d'Angleterre Henry V prend la ville de Rouen où Jeanne d'Arc fut jugée et brûlée le 30 mai 1431.

La ville possède de nombreux monuments : la cathédrale Notre-Dame de Rouen est une œuvre de l'architecture gothique. Les immenses tours de la cathédrale annoncent la ville de très loin.

Le Gros-Horloge est une horloge astronomique. L'heure est indiquée par une aiguille unique. Les phases de la Lune sont indiquées dans l'œil-de-bœuf supérieur. Un écusson, au centre de l'arcade, montre l'agneau pascal et les armes de la ville.

Le Palais de justice est un bâtiment gothique qui abritait le Parlement de Normandie.

Durant la guerre de Cent Ans, la place du Vieux-Marché fut le théâtre du supplice de Jeanne d'Arc. L'église Sainte-Jeanne-d'Arc a été élevée sur le lieu même du martyre.

Durant cette escapade hivernale, un programme varié concocté par Sandra DESLOGES (responsable), vous permettra de découvrir cette belle région de Normandie.

Vous serez hébergés à l'Hôtel de Dieppe 1880 situé 5 Place Bernard Tissot, 76000 Rouen
Téléphone 02 35 71 96 00.

Vous serez logés à deux par chambre double ou tweek tout confort dotée d'une literie de grande qualité, d'une TV avec chaînes TNT, du wifi gratuit, d'une climatisation, avec sanitaires complets, douche pour la majorité des chambres ou baignoire, ainsi que tout le nécessaire de toilette dont le linge dédié à cet effet.

Tous les repas seront servis à l'assiette sauf le petit-déjeuner présenté sous la forme d'un buffet sur lequel vous trouverez des saveurs régionales préparées avec des ingrédients de saison. Seront inclus dans tous les repas de votre séjour, un quart de vin et ou de l'eau minérale / eau gazeuse ou jus de fruits ou soda et café ou thé.

Programme de ce long week-end de fin d'année

Vendredi 29 DÉCEMBRE 2023 :

Nous vous donnons rendez-vous à l'accueil ACCÈS PLUS de la gare SNCF de ROUEN rive droite à proximité de l'hôtel avant 19h.

Après la remise de votre clef magnétique et une installation dans votre chambre, un dîner bien mérité vous sera servi dans le restaurant de l'établissement. L'occasion sera propice de faire un tour de table afin que vous puissiez vous présenter et la responsable vous communiquera les diverses informations utiles pour le bon déroulement de ce moment de retrouvaille.

SAMEDI 30 décembre 2023

(Excursion à la journée)

Le matin, vous partirez pour visiter le Musée Jeanne d'ARC avec une guide conférencière. Elle vous fera découvrir l'histoire de Jeanne d'Arc née à DOMREMY en 1412 et brûlée vive sur la place du Marché en 1431 dont l'ancien musée a été créé à ROUEN en 1953 et comprenait des objets de cire. Il a été fermé en 2012 et restauré en mémorial et a rouvert ses portes au public en 2015.

Vous prendrez un bon déjeuner à la brasserie Paul non loin de la cathédrale.

L'après-midi, vous visiterez la magnifique cathédrale de ROUEN accompagnés d'une conférencière hors pair qui a l'habitude des groupes de déficients visuels. Vous pourrez toucher différents objets dans la cathédrale, ainsi qu'une maquette conçue spécialement pour les personnes non et malvoyantes.

DIMANCHE 31 DÉCEMBRE 2023

(Excursion à la journée)

Le matin, vous partirez pour la visite guidée de la vieille ville de ROUEN.

Laissez-vous charmer par son architecture, ses vieilles pierres, ses pavés, ses monuments dont l'histoire vous sera contée par un guide touristique.

Le midi, vous déjeunerez à nouveau à la brasserie Paul qui compte des menus très variés avec des spécialités locales.

L'après-midi, vous visiterez le musée de la céramique où vous pourrez toucher de nombreux objets accompagnés d'un guide conférencier.

Un retour à l'hôtel vers 17h30 est prévu afin de vous mettre Messieurs sur votre 31 et pour vous Mesdames, de vous orner de vos plus beaux atours à l'occasion de cette soirée festive.

Vous passerez le cap de la nouvelle année au restaurant de l'hôtel ce qui vous permettra de monter vous coucher lorsque vous le souhaitez. Et avant de souhaiter la bienvenue à l'année 2024, un apéritif à 20h30 suivi d'un fastueux dîner à 21h vous seront servis agrémentés d'une animation musicale sans oublier les cotillons à minuit.

Pour terminer la soirée, si vous avez toujours le cœur festif et les jambes qui vous démangent, il pourra être envisagé une animation dansante ! à vous de voir !

Le menu du dîner de la Saint-Sylvestre vous sera communiqué ultérieurement.

LUNDI 1er JANVIER 2024

Après votre petit déjeuner, vous vous rendrez à la gare SNCF de ROUEN à pied située non loin de là. **(Merci de bien vouloir prévoir votre train de retour à partir de 11h30 attente accès plus comprise et pas avant SVP.)**

Nota : attention, pour Accès plus, il faut contacter la région Normandie aller retour au 0800 801 801. Accès plus national ne s'occupe que des TGV.

Votre manifestation étant officiellement terminée une fois arrivée à la gare SNCF de ROUEN, le déjeuner du retour ne sera pas prévu et sera à votre charge. Toutefois, vous avez la possibilité de commander auprès de votre responsable de séjour un panier repas à votre charge, fourni par l'hôtel DIEPPE 1880 dont le prix vous sera communiqué ultérieurement. Attention, cette commande sera à passer avant le 20 décembre dernier délai. Vous avez bien entendu également la possibilité d'acheter à manger à bord de votre train si ce dernier est équipé d'un wagon-bar !

(La majorité des déplacements s'effectueront à pied et les visites seront commentées par un guide conférencier.)

Sachez que ce programme est susceptible de subir de légères modifications selon les conditions climatiques, disponibilités des prestataires et autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, les prestations seront remplacées par d'autres de niveau ou d'intérêt égal.

Pour cette manifestation, si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides est insuffisant, et ou en raison de la pandémie de la Covid-19 les déplacements doivent être restreints par arrêté ministériel, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.

TARIFS

Le tarif de cette escapade à ROUEN est de :
430,00€ pour les personnes non et malvoyantes ;

En échange de la vigilance et de l'implication pour guider les personnes déficientes visuelles dont les accompagnateurs devront faire preuve durant cette manifestation, une participation de 330,00€ leur sera demandée ;

Un supplément de 140,00€ sera demandé pour les personnes désireuses d'une chambre individuelle en nombre limité qui seront attribuées aux premiers demandeurs.)

Pour les personnes résidant dans la région, des tarifs seront appliqués en fonction des activités choisies.

Ce tarif comprend :

- L'hébergement en pension complète ;
- Les déjeuners / dîner et la soirée dansante du réveillon de la Saint-Sylvestre ;
- Le supplément boissons pour tous les repas : (un quart de vin et ou de l'eau minérale / eau gazeuse ou jus de fruits ou soda et café ou thé) ;
- Les activités prévues au programme ;
- Les transports urbains.

Ce tarif ne comprend pas :

- Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile aux gares SNCF de ROUEN quel qu'il soit ;
- La chambre individuelle ;
- Le panier repas pour le déjeuner du premier janvier 2024 ;
- Les dépenses personnelles telles que les consommations supplémentaires dans les divers bars et restaurants ;
- Les communications téléphoniques passées de la chambre de l'hôtel ;
- Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus.

Inscription

Pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 23 décembre 2023. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse :

<https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois. Compte tenu de l'envoi tardif de cette circulaire, Le solde doit être impérativement réglé avant le 29 décembre 2023 au plus tard. Si un acompte était perçu ou reçu sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Nous vous recommandons vivement de régler par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande. Pour des questions d'accessibilité nous concernant, ce mode de paiement est à privilégier. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

« Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyens de communications connus à ce jour. »

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2024 d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les Joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs :

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des

activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

Nota : Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un moi avant le commencement du séjour attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à participer aux activités touristiques en plein air, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple....

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

AUDIOPHONE

Pour un meilleur confort d'écoute lors des visites proposées, l'Association mets à votre disposition gratuitement un pack comprenant un audiophone et ses accessoires. (Seule une caution de 150,00€ par chèque bien séparée du règlement de votre séjour vous sera demandée et rendue à la restitution de l'étui complet et de l'appareil en bon état).

Petite précision : ce dispositif est très fortement recommandé aux accompagnateurs comme aux personnes déficientes visuelles. Pour votre confort personnel et aussi pour une question d'hygiène, il vous est conseillé vivement de venir avec votre propre oreillette. Dans le cas contraire, il vous sera possible d'en acheter une au prix de 10,00€ auprès de l'Association.

Ce dispositif est compatible avec la boucle à induction pour les appareils auditifs.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas à l'esprit que nous avons besoin de personnes valides. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellentes vacances avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ces vacances, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises. Par ailleurs, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel. Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train étant relativement coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs, il est plus agréable et surtout utile pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Si le billet guide n'est pas utilisé, vous pouvez être remboursés sans aucune retenue financière de la SNCF. Dans ce cas, les organisateurs des manifestations vous avertissent quelques jours auparavant de manière à ce que vous puissiez

effectuer cette démarche. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation pourra être pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes.

Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Aussi, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer.

Les adhérents de l'Association se doivent d'être vigilants en respectant la plus grande discrétion lors de leurs échanges de souvenirs audio-visuels, informations ou en cas de publications sur les réseaux sociaux. Il est fortement recommandé de masquer les adresses courriels voire autres informations personnelles lors des diverses correspondances.

Soyez certains que l'Association s'applique à préserver la vie privée de ses adhérents et met un point d'honneur à ne jamais communiquer à quiconque les fichiers multimédias et autres informations confidentielles en sa possession.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions ou informations que vous souhaiteriez nous communiquer par téléphone au 06 12 90 31 05, par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Nous vous attendons nombreux dans la joie et la bonne humeur pour festoyer et souhaiter la bienvenue à l'année 2024 avec Les Joyeux Mirauds !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds
Margareth, Sandra, Jean-Claude et Pascal

L'objectif de l'association LES JOYEUX MIRAUDS est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les encadrer.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. : IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées ».

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.

